



Modalités de gestion de la végétation des berges de cours d'eau

A Les pratiques d'entretien des berges

La fauche différée

Principe :

les fauches sont limitées à 1 ou 2 par an, mais sont réalisées tard dans la saison, après la mi-juillet.

Avantages :

la majorité des espèces animales et végétales annuelles ont le temps d'effectuer leur cycle biologique (floraison, production de graines, nidification...) avant la fauche.

Inconvénients :

les espèces pérennes sont détruites ou affaiblies par la fauche (les iris par exemple), elles n'assurent plus le maintien de la berge grâce à leur système racinaire.

Fauche tout les 2 à 3 ans

Principe :

la végétation est fauchée ou broyée avec un retour de plusieurs années. Des ligneux (*annexe 2*) peuvent être implantés en complément.

Avantages :

la diminution des interventions permet au milieu de trouver un équilibre avec une dominance des espèces spécialisés pour le type de milieu (les berges par exemple).

Inconvénients :

les arbres et arbustes, importants en berge, doivent être précautionneusement contournés.

Entretien ponctuel (*à privilégier en milieu naturel*)

Principe :

la végétation est laissée à son libre développement sans fauchage intégral. Seules des interventions d'égagement ou d'abattage sont réalisées ponctuellement.

Avantages :

milieu rivulaire complètement fonctionnel, bon maintien des berges et ombrage du cours d'eau.

Inconvénients :

la non intervention sur un milieu très entretenu peut provoquer dans un premier temps le développement d'espèces rudérales (orties). Elles seront par la suite concurrencées par les espèces plus spécifiques des berges.

L'emboisement peut être à gérer afin de conserver les accès ou la vue vers la rivière.

Note : La présence de moustique peut constituer une gêne en proche urbain. Celle-ci est due à l'existence de zones de croissance pour les larves (eaux stagnantes temporaires : flaques, ornières, récipients). Elles ne se développent pas dans les cours d'eau et étangs (présence de prédateurs : poissons, batraciens) et ne sont pas favorisées par la végétation en berge.

Rappels : L'utilisation de produits phytosanitaires (désherbant ou autre) est interdite à moins de 5 mètre des cours d'eau, le curage des sédiments est interdit sauf cas exceptionnels autorisés par la DDT.

B Les espèces adaptées aux berges

Il est important d'éviter les espèces exotiques, potentiellement invasives, notamment :

Les herbacées : **Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, Jussies**, Mimule tachetée, Asters, Bidents, Paspales, Ambrosies et Solidages américains, Berce du Caucase, Bambous...

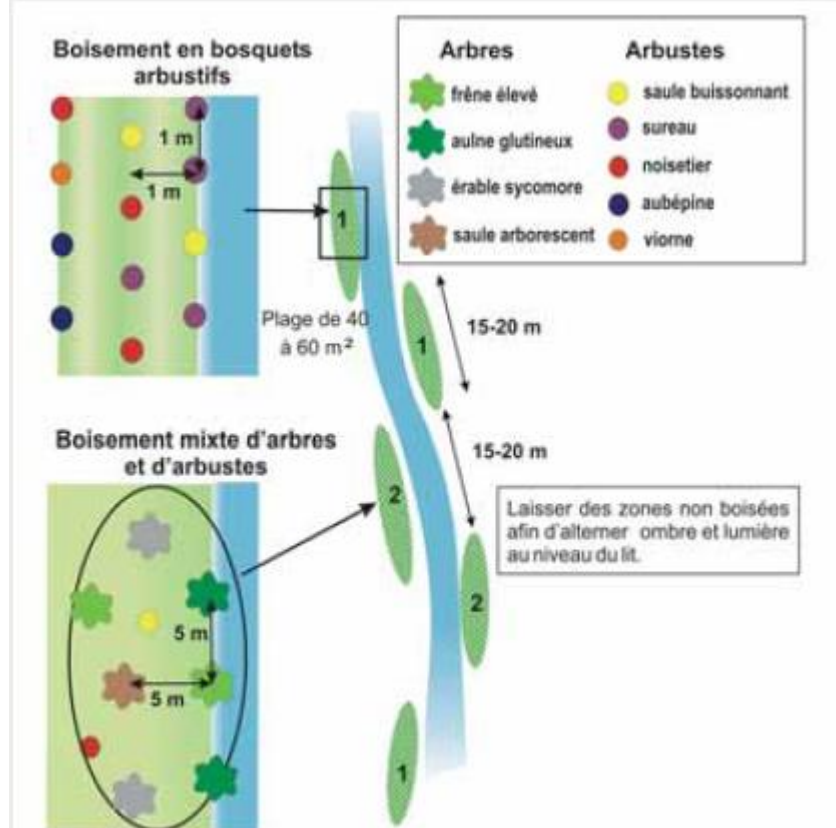
Les ligneux : Buddleia, Erable négundo, Faux vernis du Japon...

Préférer les essences locales qui sont parfaitement adaptées à non conditions (sol, climat).

Certaines espèces ne sont pas adaptées au bord de rivière de part la nature de leur système racinaire ou de leur feuillage. On peut citer par exemple les peupliers de culture et les résineux.

Le frêne est actuellement touché par une maladie (*la chalarose*) qui entraîne de très fortes mortalités.

Espèces et type d'implantation à privilégier :



Espèces possibles pour la végétation des berges (liste non exhaustive)	Espèces de la strate herbacée	Laiches (carex) / Joncs / Iris / Menthe aquatique / Lysimaque / Salicaire / Reine des prés / Baldingère / Epilobe hirsute (éviter phragmites et massettes en raison des risques d'invasion du lit)
	Espèces de la strate arbustive	Merisier à grappes / Camérisier à balai / Viorne obier / Prunellier / Eglantier / Cornouiller sanguin / Sureau / Fusain / Noisetier / Troène / Saule des vanniers / Saule amandier / Saule pourpre / Saule marsault / Erable champêtre / Pommier sauvage / Poirier sauvage
	Espèces de la strate arborée	Saule blanc / Saule fragile / Frêne commun / Aulne glutineux / Merisier / Tilleul à petite feuilles / Orme champêtre / Erable plane / Chêne pédonculé / Noyer commun

Illustrations présentées ci-dessus issues de fiches techniques de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Document présenté ci-après édité par le Saviton.

QUE PLANTER EN BORD DE RIVIERE ?



> Les arbres et arbustes

Espèce	Nom Français	Type	Position
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre	Arbre	Haut de berge
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	Arbre	Haut de berge
<i>Alnus Glutinosa*</i>	Aulne glutineux	Arbre, cépée (<20 m)	Mi-berge
<i>Betula pubescens</i>	Bouleau pubescent	Arbre	Haut de berge
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	Arbre	Haut de berge
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	Arbuste	Mi-berge
<i>Coryllus avellana</i>	Noisetier	Arbuste, cépée (<10m)	Sommet de berge
<i>Crataegus laevigata</i>	Epine blanche	Arbuste	Mi-berge
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	Arbuste	Mi-berge
<i>Euonymus europea</i>	Fusain d'Europe	Arbuste	Haut de berge
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	Arbre	Haut de berge
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	Arbuste (<4m)	Haut de berge
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	Arbre	Haut de berge
<i>Ribes rubrum</i>	Groseiller à grappes	Arbuste	Mi-berge
<i>Rosa canina</i>	Eglantier	Arbuste	Haut de berge
<i>Salix alba*</i>	Saule blanc	Arbuste, cépée, têtard	Toute la berge
<i>Salix caprea*</i>	Saule marsault	Arbre (<12m)	Talus
<i>Salix cinerea*</i>	Saule cendré	Arbuste	Toute la berge
<i>Salix fragilis*</i>	Saule fragile	Arbre	Toute la berge
<i>Salix viminalis*</i>	Saule des vanniers	Arbuste	Toute la berge
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	Arbuste	Toute la berge
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	Arbre	Haut de berge
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	Arbuste (<3m)	Mi-berge

*essences utilisées pour les techniques de génie végétal



Les saules sont particulièrement appropriés pour protéger les berges. Une simple bouture suffit, la reprise est facile, la croissance rapide et ils supportent le port en têtard permettant un entretien facile.



Aulne glutineux



Saule blanc



Saule marsault

L'aulne glutineux, le peuplier noir, l'orme lisse et les saules sont les espèces arborescentes à privilégier ;
le noisetier, le cornouiller, la viorne et le fusain pour les arbustifs.

QUE PLANTER EN BORD DE RIVIERE ?



> Les herbacées

Les plantes utilisables pour maintenir les berges sont des héliophytes c'est à dire des plantes de milieu humide développant leurs appareils végétatifs hors de l'eau (elles possèdent un fort enracinement).

Espèce	Nom Français	Hauteur (cm)	Système racinaire
<i>Acorus calamus</i>	Acore odorant	60-120	Rhizome
<i>Butomus umbellatus</i>	Jonc fleuri	80-100	Rhizome
<i>Calamagrostis epigeios</i>	Roseau des bois	80-100	Dense et traçant
<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais	20-60	Epais
<i>Carex acutiformis</i>	Laïche des marais	50-100	Formant des touradons
<i>Carex elata</i>	Laïche élevée	50-100	Fasciculé
<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée	15-100	Traçant
<i>Carex paniculata</i>	Laïche paniculée	50-100	Touradons
<i>Carex pseudocyperus</i>	Laïche faux souchet	50-100	Traçant
<i>Carex pendula</i>	Laïche à épis pendants	50-150	Stolonifère
<i>Carex riparia</i>	Laïche des rives	50-120	Touradons
<i>Cyperus longus</i>	Souchet long	60-100	Souche épaisse
<i>Eleocharis palustris</i>	Scirpe des marais	10-30	Traçant
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	100-150	Traçant
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque faux roseau	150-200	Traçant
<i>Glyceria maxima</i>	Grande glycérie	80-150	Traçant
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux acore	80-150	Rhizome traçant
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	40-80	Rhizome court
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	80-120	Rhizome court
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	40-80	Rhizome court
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire	60-100	Traçant
<i>Petasites hybridus</i>	Pétasite officinale	60-100	Traçant
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère	60-80	Rhizome profond
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	100-400	Rhizome profond

Ces espèces doivent être implantées sur des milieux très humides, et supportent bien l'immersion de la base du plant.

Les espèces suivantes ont l'avantage de présenter de belles floraisons :

Iris pseudacorus : iris jaune / iris des marais
Caltha palustris : populage des marais
Lythrum salicaria : salicaire
Alisma plantago aquatica : plantain d'eau

Lysimachia vulgaris : lysimaque
Myosotis scorpioides : myosotis des marais
Veronica beccabunga : cresson de cheval
Mentha aquatica : menthe aquatique

Les juncus (*juncus*) et les laïches (*carex*) sont particulièrement adaptés à ces milieux.
Attention à sélectionner des plants d'espèces naturelles et non des hybrides ornementaux.